

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU LUNDI 13 JUIN 2022

**Etaient présents** : VUAILLAT Bernard, LECHARTIER Marc-Antoine, MERMILLON Éric, GALOT Cécile, EVRARD Franck, BLANC Jean-Marc, BARRAS Olivier, TOURNIER Frédéric.

**Excusée** : POCHET Eliane.

**Absent** : COTTIER Boris.

**Secrétaire de séance** : MERMILLON Éric

La séance est ouverte à 18h30

#### 1) **Approbation du compte rendu de la réunion du lundi 02 mai 2022.**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

#### 2) **Revue commissions communales et communautaires.**

##### Bois et Forêts :

Une vente de bois résineux est programmée le 23 juin, les lots 9 et 13 seront mis à la vente pour un volume approximatif de 273 et 368 m<sup>3</sup> avec une recette estimée à 30 000.00 €.

Les coupes d'affouage sont en cours de réalisation.

##### Travaux :

Eglise : Les travaux de sécurisation et électrification des cloches sont terminés.

Traversée du village : Les travaux d'enrobé sont terminés, l'aménagement paysager côté salle des fêtes sera réalisé semaines 25 et 26. L'installation de l'aire de jeux, l'engazonnement et la végétalisation auront lieu courant septembre-octobre.

##### Bâtiments :

Station-service : l'automate CB doit être remplacé, un devis de l'entreprise TOKHEIM a été signé pour un montant de 13500 € HT, les travaux sont prévus au plus tard à la mi-juillet.

Un devis de mise aux normes complète de la station a été réalisé pour un prix de 36500 € HT, ce dernier est à l'étude.

##### Ressources Humaines :

M. CURIEN a demandé une mise à disposition d'un an pour raisons personnelles à compter du 18 août.

Un appel à candidature a été établi pour le remplacer, ainsi qu'un job d'été supplémentaire pour la période du 18 juillet au 27 août.

##### SIVOS :

Le nouveau bus sera mis en service le 16 juin.

M. RENAUDIN, instituteur, nous informe de son départ de l'école à la rentrée prochaine.

L'inspectrice d'académie doit se prononcer le 30 juin pour l'éventuelle fermeture de classe. Un courrier sera rédigé par M. le Président du SIVOS pour demander la suspension de la décision d'un an compte tenu des projets en cours sur les deux villages.

### 3) Délibérations

#### Servitude de passage antenne relais Rosset :

Accord de la commune pour une servitude de passage sur la parcelle section K n° 604 en vue de l'implantation d'une antenne relais sur la parcelle section I n° 15 appartenant à M. Claude JULLIARD à Rosset.

#### Demande d'application du régime forestier :

Il est décidé d'inclure au régime forestier plusieurs parcelles boisées communales qui ne l'étaient pas jusqu'à présent : Section I n° 12, 13, 251, 488, 1652, section H n° 199 et section K n° 604. Le Conseil précise que le refus de proposer l'intégralité des surfaces au régime forestier s'explique par le fait qu'elles ne sont pas ou difficilement exploitables.

#### Marché à Procédure Adaptée salle associative 1<sup>er</sup> étage Epicerie :

M. MERMILLON Eric, concerné par le sujet, quitte la salle.

Présentation du rapport d'analyse des offres.

Attribution du lot 1 à l'entreprise GALLIA pour un montant de 31 129.29 € HT, lot 2 à l'entreprise MERMILLON pour un montant de 81 823.50 € HT et lot 9 à l'entreprise PORTIGLIATTI pour un montant de 22 663.00 € HT.

Négociation avec les entreprises pour les lots 4, 6, 7, 8 et 10.

Relance des lots 3 et 5 qui n'ont reçu aucune offre.

#### Demandes de subventions :

Travaux salle des fêtes :

Le conseil décide d'inscrire les travaux de réfection de la salle des fêtes et de sa cuisine au budget 2023 et sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR et de la Région au titre du Bonus Ruralité.

Restauration registres Etat Civil :

Dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine archivistique, la commune peut solliciter le département pour la restauration des registres : Accordé avec demande de devis.

#### Désaffectation et aliénation chemins ruraux après enquête publique :

À la suite de l'avis favorable du commissaire enquêteur, il est décidé la désaffectation et l'aliénation distincte de trois tronçons de chemins ruraux aux hameaux du Grand Essert, de la Charbonnière et de Noirecombe.

#### Convention Gendarmerie pour travaux :

Des travaux de mise en conformité électrique doivent être faits dans les bureaux de la Gendarmerie pour un montant de 2 395.00 € HT ainsi que la pose d'arrêts de neige sur le toit pour un montant de 1 242.00 € HT.

Le service des affaires immobilières de la Gendarmerie participe à hauteur de 1 591.00 € pour les travaux électriques.

Aussi, il a été décidé de demander une participation financière de 409.20 € à chaque commune rattachée à la brigade soit Champfromier, Confort, Lélex et Mijoux.

La commune de Confort a d'ores et déjà refusé cette demande.

Une convention sera établie avec les communes participantes.

### 4) Courriers divers

- Actualisation des tarifs de vente d'énergie à Logidia et à l'Epicerie-Bar du Gralet, l'abonnement est porté à 27.45 €/kW au lieu de 25 € et le prix du kW à 0.069 € au lieu de 0.065 €.

- Demandes de droit de pâturage :

Mme Pauline BARRAS pour une parcelle sur Rosset : accord de principe pour une année.

Mme Cécile GALOT (quitte la salle du Conseil) pour la parcelle derrière les bureaux de la Gendarmerie : accord de principe pour une année.

En attente de la finalisation des baux sur l'ensemble des terrains agricoles appartenant à la commune.

- Création d'une commission Epicerie-Bar pour le recrutement d'un nouveau gérant : M. le Maire, Mme GALOT, M. LECHARTIER et M. EVRARD.

- Elections législatives : point sur la tenue du bureau de vote.

- Notification vente SAFER parcelles MARSOT (vente entre membres de la famille) : un emplacement réservé est inscrit sur une des parcelles au PLUiH pour le prolongement du chemin du Pèse Lait. Le notaire chargé de la vente en est informé.

- Invitation à l'AG de l'Amicale pour l'animation du centre hospitalier du Pays de Gex le 23 juin. La commune sera excusée.

Le prochain conseil est programmé le 25 juillet 2022 à 18h30

Séance levée à 19 h 50

Le maire,  
Bernard VUAILLAT

Le secrétaire de séance,  
Eric MERMILLON

